

PRP : FORMATION A LA PREVENTION DES RISQUES D'ATTEINTE A LA SANTE MENTALE (RISQUES PSYCHOSOCIAUX OU RPS)

PUBLIC VISÉ

Salarié(e)s

DUREE

Durée moyenne : contenus et durées individualisés.

Durée de formation : 14 heures

Durée hebdomadaire moyenne : 14h / semaine

DATES PREVISIONNELLES

Session ouverte toute l'année.

LIEUX DE FORMATION

GRETA Val-de-Marne

GRETA Val-de-Marne

126 avenue Roger Salengro

94500 Champigny-sur-Marne

CONTACT

GRETA Val-de-Marne

Pôle Accueil

Tél : 01 45 16 19 19

greta94@ac-creteil.fr

Référent handicap :

Riadh Baghli

greta94.referent.handicap@ac-creteil.fr - Tél : 01 45 16 19 19

[Consulter notre Politique Handicap](#)

TARIFS

Nous consulter

Organisme non soumis à la TVA.

[Voir nos conditions générales de ventes](#)

FINANCEMENTS

Type de financement :

Plan de développement des compétences

CODES

NSF : 344

Formacode : 42866

Code Rome : M1402

OBJECTIFS

Concevoir ce que sont les risques psychosociaux

Identifier les risques psychosociaux comme un risque professionnel.

Identifier les facteurs de risques.

Repérer les actions de prévention primaires, secondaires et tertiaires

PRE-REQUIS

Pas de pré-requis

Niveau d'entrée : sans niveau spécifique

MODALITES D'ADMISSION ET DE RECRUTEMENT

Demande de devis

MODALITES PEDAGOGIQUES

Formation action

Prise en compte des cas spécifiques rencontrés par les participants

Alternance entre apports théoriques et étude de cas pratique

Cours du jour

Période de formation en entreprise.

CONTENUS

- ▶ Le code du travail et la prise en compte de la santé mentale
- ▶ Impact des facteurs psychosociaux sur certains facteurs de risques liés à la pénibilité (loi 2010-1330 du 9 novembre 2010)
- ▶ Les risques psychosociaux : les principaux concepts
- ▶ La compréhension des problèmes d'activité physique et mentale
- ▶ Etude de cas de situations de travail rencontrés
- ▶ Les différentes approches pour faire face à ces risques (prévention primaire, prévention secondaire)
- ▶ L'analyse a priori des risques psychosociaux, les obligations de l'employeur et des salariés
- ▶ Quels axes de prévention et avec quels acteurs?

VALIDATION

- ▶ attestation des acquis de formation niveau : sans